DLP 26-10-06003507



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

S.R.P.V. POITOU – CHARENTES

Bulletin technique n° 30 du 25 Octobre 2006 (4 pages)



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
13 Route de la forêt
86580 BIARD
Tél : 05 49 62 98 25
Fax : 05 49 62 98 26

Directrice gérante : S. DUTARTRE

Site internet : www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr
Publication périodique
C.P.P.A.P. n°1664-AD
ISSN n°0294-4693

COLZA : Stade 4 à 12 feuilles

Grosses altises

Les captures s'affaiblissent, **le vol** arrive à **son terme**.

Il est trop tard pour intervenir.

Charançons du bourgeon terminal

Le **vol** est **terminé**.

Les traitements ont été réalisés sur les zones concernées.

Pucerons

Vigie-virose semaine 43 : **196 captures** de **pucerons verts** sur la période pour 13 relevés (1 à 34 par sites).
Le **pouvoir virulifère** est **faible** sur **7 postes** et **moyen** sur les **6 autres** (Ingrandes, Saint Savin, Le Vigeant, Couhé, Neuville et Saint Pardoux).
Dans le même temps, on a eu **7 captures** à la **tour à succion de Biard**.
La **situation** en **parcelles** reste très **contrastée**, et est souvent dépendante du nombre de traitements insecticides réalisé depuis la levée. Celles ayant reçu plusieurs insecticides sont souvent saines, à contrario ; la pression des pucerons peut-être importante sur les **parcelles sans protection** depuis la levée (**20 à 40 % de pieds porteurs de pucerons**).
Les pucerons cendrés sont absents actuellement.

***Surveillez vos parcelles**, une **intervention** est nécessaire avec un aphicide spécifique, si vous atteignez le **seuil de 20 % de pieds touchés**.*

CEREALES : Stade levée à 1-2 feuilles

Pucerons

Les captures à la tour sont faibles depuis quelques jours, les conditions climatiques étant défavorables au vol.

En parcelles, les premières notations montrent un début de colonisation avec une fréquence de **3 à 6 % de pieds porteurs** qui pourrait progresser avec le retour de conditions climatiques plus favorables.

Surveillez l'évolution des populations et intervenir si nécessaire la semaine prochaine dans les parcelles au stade 2 feuilles. Le seuil classique de 10 % de pieds porteurs reste d'actualité mais la protection est également nécessaire lorsqu'une fréquence sensiblement inférieure à 10 % se maintient pendant 8 jours environ.

MAÏS :

Sondages larvaires

La prospection a eu lieu sur 257 parcelles (91 en Charente-Maritime, 48 en Charente, 76 en Vienne et 42 en Deux-Sèvres). Elle s'est déroulée selon les modalités habituelles :

- collaboration avec les FREDON et FDGDON, les Chambres d'Agriculture et partiellement Coopératives et Négociants ;
- notations en parcelles non traitées sauf en Charente-Maritime où environ la moitié de l'effectif était protégé contre la sésamie.

La cartographie établie avec les **moyennes cantonales** permet de dégager des **tendances** sans prendre en compte des situations très particulières (semis tardifs, parcelles isolées...).

Sésamie

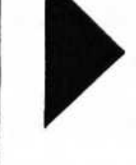
* En **Charente-Maritime**, les infestations sont caractéristiques d'une année à assez forte attaque avec **plus de 0,5 larve par plante** dans **un tiers des parcelles** (la valeur de 1 est dépassée dans 10 % des cas, surtout en maïs spéciaux dans l'extrême Sud du département). En moyenne cantonale, on retrouve une situation classique :

- des valeurs de 0,5 à 0,9 surtout au Sud et Sud-Ouest du département ;
- une infestation plus faible en général dans les autres secteurs.

Globalement la valeur moyenne de 0,3 est atteinte ou dépassée dans un canton sur 2.

* En **Deux-Sèvres** : les populations sont en légère progression avec un niveau de 0,2 à 0,5 larve par plante dans la moitié des situations .

Aucune valeur ne dépasse 1. Les moyennes cantonales sont comprises entre 0,2 et 0,5 dans les deux tiers des cantons notés.



CEREALES
Pucerons : Début de colonisation

MAÏS
Pyrale-sésamie : Bilan des sondages larvaires

P38

D3 50 J0 40830

* En **Vienne**, la présence de la sésamie se confirme à nouveau et sa répartition est plus homogène dans le département :

- 4 parcelles sur 10 sont indemnes mais 12 % des situations ont une infestation supérieure à 0,5 .
- la moyenne cantonale est le plus souvent faible, elle dépasse cependant 0,2 dans un canton sur 4.

* En **Charente**, les niveaux d'attaque sont moins élevés qu'en 2005, année marquée par de fortes infestations :

- le nombre de larves est inférieur à 0,2 dans la moitié des parcelles ; il ne dépasse 0,5 que dans 23 % des cas ;
- les moyennes cantonale les plus élevées avoisinent 0,9 dans 2 cantons, les valeurs de 0,4 à 0,5 sont atteintes dans 3 cantons.

Pyrale

* En **Charente-Maritime**, le ravageur reste très peu présent. La valeur de 0,2 larve par plante n'est dépassé que dans 10 % des parcelles.

* En **Deux-Sèvres**, les infestations ne progressent que très légèrement ; 12 % des valeurs parcellaires dépassent 0,5. Les moyennes cantonales les « plus élevées » se trouvent surtout dans la partie Sud Est du département (entre 0,2 et 0,4 larve par plante).

* En **Vienne**, une progression des infestations est notée après 2 années caractérisées par une très faible présence :

- la valeur de 0,5 est dépassée dans une parcelle sur 6 ;
- le niveau est compris entre 0,2 et 0, 4 dans la moitié des situations.

En moyenne cantonale, les valeurs les plus élevées sont comprises entre 0,4 et 0,6 et concernent un canton sur 4.

* En **Charente**, le niveau d'infestation en légère progression revient à son niveau de 2004 :

- le nombre de larves dépasse 0,5 dans 20 % des parcelles ;
- en moyenne cantonale, les valeurs les plus fortes sont comprises entre 0,4 et 0,6 et caractérisent 7 cantons sur 16.

Comme premiers enseignements de ces résultats, il convient d'insister sur ***la gestion efficace des résidus dès la récolte*** *(voir bulletin du 11 octobre) et sur l'adaptation de la* ***lutte raisonnée*** *contre la pyrale et la sésamie selon les secteurs :*

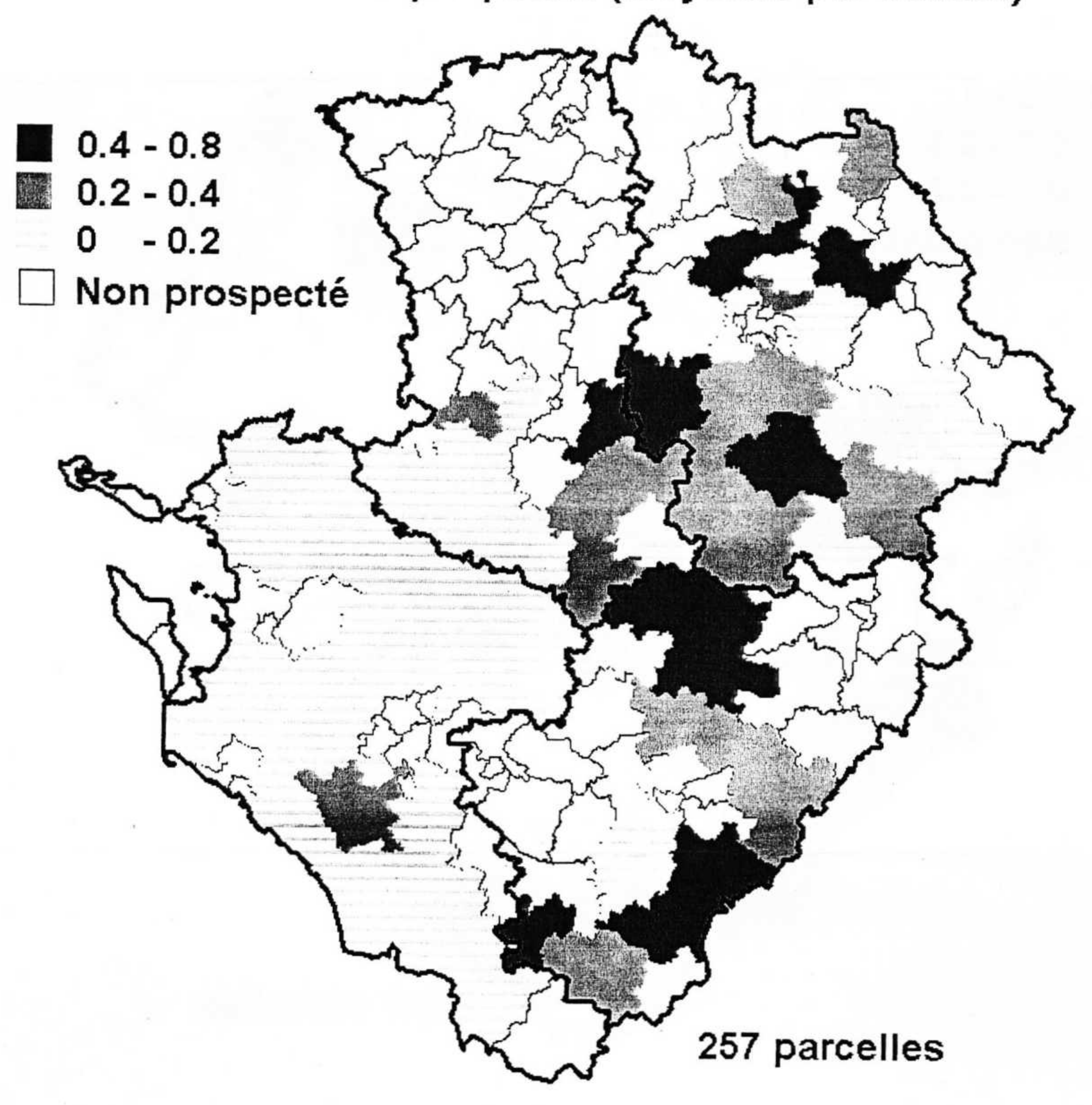
- *En* ***maïs spéciaux****, le contrôle de la sésamie en première et seconde génération s'impose ; il en est de même en première génération de pyrale.*
- *En* ***maïs consommation****, la sésamie nécessite une protection en première génération dans les secteurs habituels ainsi que dans les parcelles les plus fortement attaquées en Sud Vienne.*

Pour la pyrale, sa progression sera prise en compte dans les situations où elle a progressé (Sud Est Deux-Sèvres, Sud Vienne).

La protection s'avère nécessaire dans ces secteurs surtout en situations à risque maximum (monoculture sans labour…).

PYRALE

Nombre de larves par plante (moyenne par canton)



SESAMIE

Nombre de larves par plante (moyenne par canton)

